

## Les Cahiers des dix



# La grange au Québec

Robert-Lionel Séguin

Number 41, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016230ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016230ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

### ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Séguin, R.-L. (1976). La grange au Québec. *Les Cahiers des dix*, (41), 205–235.  
<https://doi.org/10.7202/1016230ar>

## La grange au Québec \*

Par ROBERT-LIONEL SÉGUIN

L'architecture traditionnelle en Nouvelle-France sera déterminée par le milieu socio-économique, la guérilla franco-iroquoise, la rigueur du climat et l'abondance de certains matériaux. Plus tard, le voisinage des frontières, les pérégrinations à l'étranger et les accidents de terrain favoriseront l'avènement de types et de modes architecturaux strictement régionalistes.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'habitation rurale se résume à la maison-bloc et à la maison-cour. Dans le premier cas, le logis familial, le fenil, le hangar et l'étable sont groupés sous un même toit. Tel établissement est rarissime sur les bords du Saint-Laurent. Quant au second type de maison, il connaît la faveur populaire, partout au pays. Comme son nom l'indique, cette maison donne sur une cour autour de laquelle sont érigés les bâtiments auxiliaires.

La maison-bloc implique également la grange. La Nouvelle-France aura-t-elle grange et maison sous un même toit ? Oui, du moins à quelques endroits. La présence de ces rares établissements ne serait pas signalée avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Vers 1703, il y en a chez le Montréalais Louis Hurtebise. Puis un autre, à Lachine, chez Jean Lecompte. La grange est plus souvent jumelée à l'étable qu'à la maison, comme chez Pierre Rivière, à Repentigny, vers 1701.

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, notre architecture rurale sera fortement marquée par les influences des provinces septentrionales. Rectangulaire et coiffée à versants, la grange du Saint-Laurent relève du type picard, normand et breton.

---

\* Communication donnée à Québec, le mardi 6 septembre 1977, lors du Colloque France-Canada III organisé par le Département d'anthropologie et le Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires de l'Université Laval.

Elle sera d'abord normande, comme l'atteste la prose de Champlain. Faute d'espace, il sera de plus en plus difficile de garder du bétail à l'habitation de Québec. De plus, il faut aller chercher le foin aussi loin qu'au Cap Tourmente, à quelque huit lieues de Québec. On utilise alors des barques, ce qui n'est pas des plus rapides, puisqu'il faut remonter le Saint-Laurent avec le chargement. Ainsi, la fenaison dure deux bons mois et nécessite les services de la moitié des hommes valides. Pour parer à ces inconvénients, Champlain décide de transporter le cheptel au Cap Tourmente et d'y bâtir étable et grange. Ainsi parle-t-il, au début de juillet 1626. Ayant choisi un endroit où les embarcations peuvent aborder facilement, le fondateur de Québec ajoute :<sup>1</sup>

... & là ie me resolus d'y faire  
 bastir le plus promptement qu'il  
 me fut possible, bien qu'il estoit  
 en Iuillet ie fis neantmoins employer  
 la plus part des ourriers à faire  
 ce logement, l'estable de soixante  
 pieds de lont & sur vingt de large,  
 & deux autres corps de logis, chacun  
 de dix-huict pieds sur quinze, faits  
 de bois & terre à la façon de ceux  
 qui se font aux villages de Normandie

Description fort significative. Ces premiers bâtiments ruraux seraient de torchis, puisqu'ils sont « faits de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie ». Voilà justement ce qu'on n'aurait pas dû faire dans un pays où les précipitations sont aussi abondantes et le froid aussi vif qu'en Nouvelle-France.

Le climat sera l'une des principales raisons qui inciteront l'habitant à choisir le bois pour la construction des bâtiments de ferme. La pierre n'est pas à recommander avec la rigueur de nos hivers. Sous l'action

1. Champlain, Samuel de, *Les Voyages / de la Nouvelle France / Occidentale, dite / Canada, / faits par le Sr De Champlain / Xainctongois, / Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant & toutes les découvertes quil a faites en / ce país depuis l'an 1603, iusques en l'an 1629. / Où se voit comme ce pays a esté premierement descouvert par les François, / sous l'authorité de nos Roys tres-Chrestien, iusques au regne / de sa Majesté à présent regnante Louis XIII. / Roy de France & de Naurare P. A Paris. / Chez Claude Collet, M.DX.XXXII. Seconde partie, livre 1er, p. 126.*

du froid, les murs intérieurs suintent continuellement, ce qui est mauvais pour la santé du bétail. A l'été de 1691, des ouvriers s'affairent à construire une étable pour l'Hôtel-Dieu de Québec. Mère Françoise Juchereau de Saint-Ignace écrit à cette occasion :<sup>2</sup>

« Quoique nous eussions beaucoup perdu au siège des Anglois & qu'une grande cherté eut succédé à la guerre; nous fumes obligées de faire une depense considerable pour réparer les bâtiments. Nous fimes bâtir en pierre une menagerie pour l'hyvernement des bestiaux. Cependant nous avons expérimenté que rien n'est moins propre à cet usage, que les bâtiments de pierre, parce qu'il se fait un amas de frimat sur les murailles, qui donne une fraîcheur mal saine aux animaux. Il auroit mieux valû que nous l'eussions faite de bois, il en eut moins coûté; les réparations n'auraient pû être considérables, & nous aurions logé nos bestiaux plus chaudement l'hyver. . . »

Telle recommandation tombera quelquefois dans l'oreille d'un sourd. Ainsi trois ans plus tard, en plein hiver, soit le 21 février 1694, le marchand montréalais Le Ber retient les services des maçons Jean Marc et Jean Cousineau pour. . . :<sup>2a</sup>

« faire et parfaire toute la Massonnerie d'une Grange de Cent pied de Long sur trente de large hors Oeuvres de la hauteur du quarré que led Sr le Ber trouvera a propos. . . laquelle Masonnerie doit Avoir despaisseur, dans le pied, deux pieds de large et par le hault au Moins Vingt deux poucles ou Environ. . . »

Le marché est rédigé en bonne et due forme par le notaire Bénigne Basset. Cette grange est au moins deux fois plus grande que toutes celles de la région montréalaise. Preuve que le sieur Le Ber brave, bien à tort, froid et gelée.

2. Juchereau de Saint-Ignace, Mère Françoise, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. A Montauban, Chez Jerosme Legier, Imprimeur du Roy, s. d. (probablement 1750 ou 1751) : 530.

2a. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 21 fevrier 1694.

Marché de massonnerie par Jean Mars et Jean Cousinet à Jacques Le Ber.



Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, notre architecture rurale s'inspire nettement de celle des provinces de la Manche. De forme rectangulaire et couverte d'un toit à versants, la grange laurentienne s'apparente aux bâtiments campagnards de Picardie, de Normandie et de Bretagne.

A la même époque, les archives bailliagères et notariales révèlent la présence d'un type particulier d'architecture: le bâtiment « à la gasparde ». Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Marie de l'Incarnation précise que les maisons des habitants de Québec sont « de colombage pierrotté », à l'exception de deux ou trois. S'agit-il de constructions semblables à celles de la région de Rouen ? Quoi qu'il en soit, Montréal, Québec et Trois-Rivières comptent quelques maisons « à la gasparde ». D'aucuns, tel Roymand Douville, ont vainement interrogé les glossaires et les dictionnaires anciens sur l'origine de cette appellation. Nous sommes mieux renseignés sur la nature de ces constructions. Le 7 octobre 1675, le notaire Frérot traverse l'île Jésus où il aperçoit « Une estable, façon de gasparde, Couverte de paille. . . Tout autour de pieux Bouseillés de Terre »<sup>3</sup>. Quatre ans plus tard, le 22 décembre 1679, le sieur Saint-Germain, de Champlain, fait ériger « une charpente de Logis de vingt cinq piedz de Long & dix sept piedz de large de dehors En dehors, Le bois du Carré A la Gasparde »<sup>4</sup>. Bref, quelques granges du même type seront signalées durant la seconde partie du XVII<sup>e</sup> siècle. Sauf exception, les murs sont bousillés de terre. Selon Richelet et Furetière, bousiller signifie couvrir une surface avec de la terre détrempée. Toujours d'après les mêmes auteurs, bousillage serait synonyme de torchis. Le mur « à la gasparde » serait donc la version québécoise du mur de torchis de Haute-Normandie.

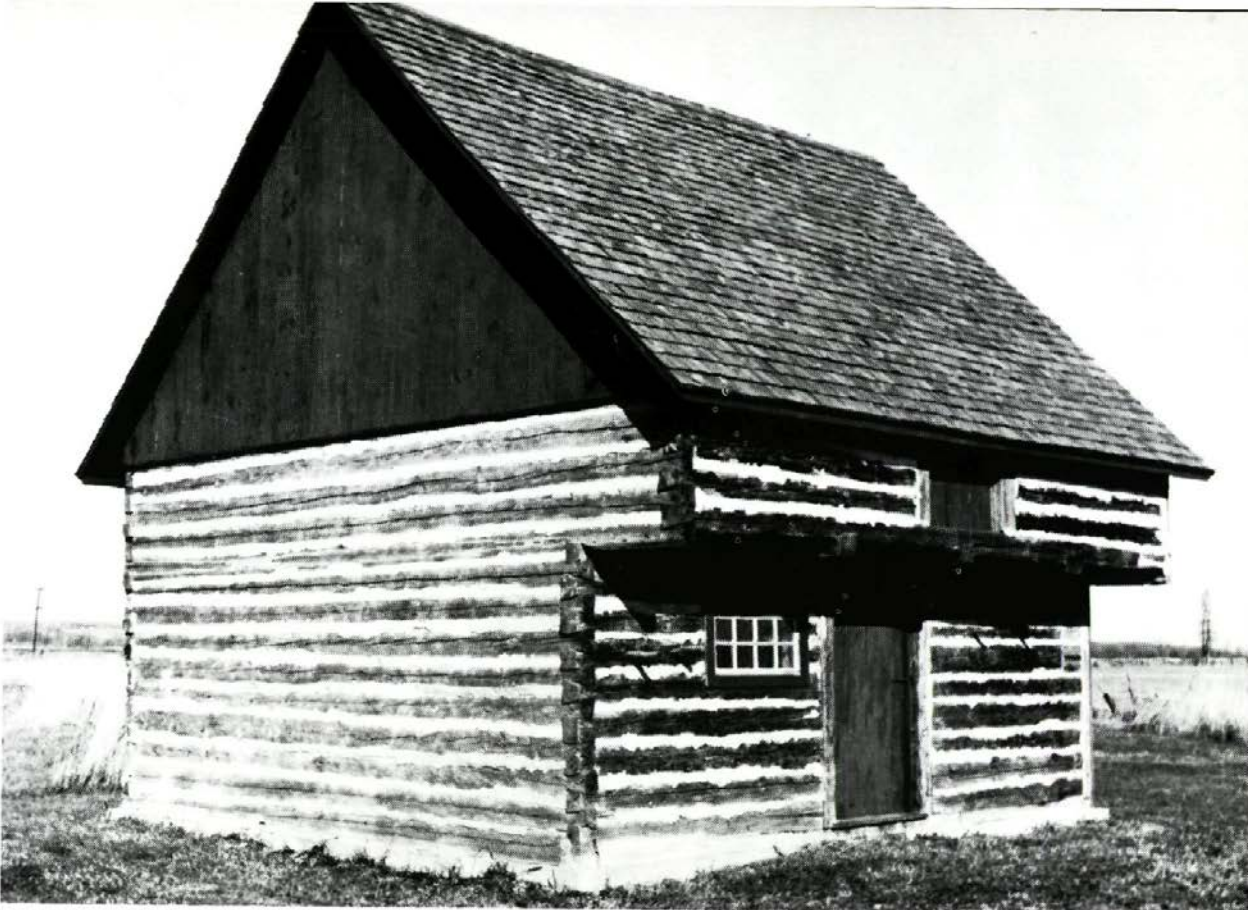
Ce type d'architecture n'a connu qu'une existence éphémère; le mur de terre ou de torchis se désagrège trop rapidement sous les rigueurs du climat. D'autre part, à cause du froid vif, la pierre n'est pas à recommander pour la construction des étables. Dès que la température s'abaisse, les murs intérieurs du bâtiment se couvrent d'un frimas malsain pour les bêtes. Reste le bois qui sera forcément utilisé pour toutes les bâtisses de ferme en Nouvelle-France.

3. Montréal. ANQ. Thomas Freret. 7 8bre 1675.

Inventaire des effets Batiments Et terre En valeur de llsle Jesus.

4. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar, 475. 22 décembre 1679.

Marché de charpente de maison faict par Le Sr. de St. Germain à La Rue.



*Photo Simon-Pierre Tremblay, Rigaud.*  
Type d'architecture à encorbellement ou à *abat-vent* (abat-vent).  
Ecurie provenant de la Ferme Bouchard, Saint-Louis, île aux Coudres,  
comté Charlevoix. A l'été de 1975, ce bâtiment a été  
transporté à Rigaud, sur la propriété de l'auteur.



Grange octogonale. Ferme Omer Plante,  
Saint-Pierre, île d'Orléans.



Toiture de chaume (herbe-à-liens) de la région  
du lac Saint-Pierre. *Planche de relève* trouée. Type de la  
rive sud (Yamaska et Pierreville).

*Photo Pierre Rastoul, été 1975.*



Les périodes de gel étant plus rapprochées en la Nouvelle qu'en l'Ancienne France, l'habitant ne pourra compter que sur une seule récolte pour nourrir sa famille et ses bêtes. D'où le besoin d'engranger une quantité de fourrage à l'avenant. La prose notariale confirmera maintes fois tel impératif. Un marchand montréalais, Pierre Perthuys, meurt en sa maison de la rue Notre-Dame, le 16 avril 1708. Deux jours plus tard, un estimateur se rend à la ferme du défunt, à la Pointe-aux-Trembles, pour y trouver « quatre Cens bottes de foin »<sup>5</sup> dans la grange. Comme nous sommes déjà au printemps, nous pouvons présumer que le même bâtiment devait contenir une réserve impressionnante de foin, l'automne précédent.

A tout événement, le terrien dispose d'un bâtiment qui mesure généralement quelque dix mètres de longueur sur six ou sept de largeur. Par exception, cette longueur atteindra quinze mètres, quelquefois vingt.

Compte tenu du coût de la vie, le prix approximatif d'une grange n'a guère changé depuis le XVIIe et le XVIIIe siècles. En septembre 1704, on fait la prisée des biens de Jean-Baptiste Celoron, sieur de Blainville, époux d'Hélène Picotté de Belestre. De l'énumération des dettes passives, retenons ce qui suit<sup>6</sup> :

A thomas Brunet pour l'Escarrissage d'Une  
Grange sur Les susd fiezf huitante Livres  
80 L.

A honnorre dasny po' La fasson 100 L.  
pour 25 planches A 35" Le Cent & pour mil  
Clous a 3" Le Cent La some de 111 L. 10 S.  
pour Le sollage de l'Estab 27 L. 5 S.

Le total de ces déboursés se chiffre à 361 livres et 15 sols. C'est une somme rondelette, sachant qu'une bonne paire de boeufs vaut alors quelque 180 livres. Proportionnellement, il en coûtait autant au XVIIIe siècle pour ériger une grange qu'il en coûterait aujourd'hui pour acheter deux tracteurs.

5. Montréal. ANQ. Antoine Adhémar, 7943. 18 Avril & Jo8 suivans 1708.  
Inventaire des biens de deffunt sr pierre perthuys.

6. Montréal. ANQ. Antoine Adhémar. 6883. 5 & 6 7bre 1704.  
Inventaire des biens de Monsieur de Blainville & de feu dame picotte de  
belEstre vivant son Epouse.



L'intérieur des premières granges est fort simple et diffère de celui des bâtiments actuels de la campagne québécoise. La grange des XVIIe et XVIIIe siècles est légèrement rectangulaire. Au centre est placée l'aire, sur laquelle ouvre une seule porte où pénètre la charrette. Cette porte est percée dans la façade.

L'aire divise la grange en deux carrés égaux, où sont gardés les gerbes et le fourrage. L'aire et le carré sont séparés par un garde-grain d'environ un mètre de hauteur.

Par contre, le type de grange à deux ou trois aires transversales, ou à aire longitudinale donnant sur plusieurs carrés, est relativement récent et ne serait pas antérieur au XIXe siècle. Dans ce dernier cas, le bâtiment est plus rectangulaire que l'ancien.

Il est dit que le bois est le premier matériau utilisé pour la construction des bâtiments ruraux, Quelles essences emploie-t-on? Les documents notariés nous fournissent d'intéressantes précisions quant à celles utilisées pour les différentes pièces et parties de la bâtisse.

Aire ou « batterie » :	habituellement de chêne, mais occasionnellement de cèdre (thuya).
Charpente :	de pin, de tilleul et de pruche. Quelquefois de chêne, de noyer ou de frêne.
Chevrons :	souvent de chêne.
Madriers :	de pruche ou de tilleul, surtout lorsqu'ils servent aux murs.
Pièce :	de cèdre (thuya), lorsque le mur est de « pièce sur pièce ».
Pieux à coulisse :	de cèdre (thuya).
Pieux plantés en terre :	de cèdre (thuya).
Sole :	presque toujours de pruche.

Selon les manuscrits des XVIIe et XVIIIe siècles, la grange québécoise serait coiffée de quatre façons. Nous pourrions en ajouter une cinquième, car certains bâtiments sont couverts d'écorce, d'après la mode amérindienne. Si l'usage de l'écorce est d'origine amérindienne, la façon de la poser, entre *plion* et *gaulon*, relève plutôt de la technique du chaumier européen, notamment français. Cette particularité est signalée par le Jésuite Potier, vers le milieu du XVIIIe siècle. En no-

vembre 1694, à Pointe-aux-Trembles, il y a une grange « Basty sur Les Terres de Nicolas Gervaise Couvert d'Escorce »<sup>7</sup>. Mais quel que soit le matériau, il s'agit toujours de toit à deux versants. La prose notariale en révèle au moins quatre variétés :

- a) pignons et toit de chaume ou d'herbe;
- b) pignons de chaume et toit de planches, suivant un alignement horizontal;
- c) pignons et toit de planches;
- d) pignons de colombages et toit de chaume ou d'herbe.

Exceptionnellement, la pierre sera employée pour les murs des bâtiments ruraux, même s'il a été dit que le carré de la grange est habituellement fait de bois. Il y a au moins huit façons d'ériger ce carré :

1. de pieux plantés en terre. En somme c'est une simple palissade rectangulaire, coiffée à deux versants.
2. de « croutes » et de pieux fendus.
3. de poteaux plantés en terre. Des pièces de bois, posées horizontalement, glissent dans la rainure pratiquée dans ces poteaux verticaux.
4. de poteaux sur pierre plate.
5. de poteaux sur sol.
6. de pièce sur pièce (avec coins en queue-d'aronde ou en *hirondelle*) ou encore en *tête de chien*.
7. de madriers.
8. de planches.

Nous avons vu que la grange est séparée en deux parties égales par l'aire ou la *batterie*. Au Québec, on bat toujours les céréales à l'intérieur. L'aire destinée à cette opération est fortement pontée de ma-

7. Montréal, ANQ. Antoine Adhémar, 3017, XXIIIe 9bre 1694. Inventaire des biens de la succession & Communauté de deffunt Guill' Richard & Agnes Teyssier sa veuve.

driers de frêne ou d'orme. L'égrenage se fait au fléau, comme dans les provinces de la Manche. Le dépiquage ne se pratique pas ou à peu près pas sur les bords du Saint-Laurent.

La grange du XVII<sup>e</sup> siècle n'a qu'une porte qui permet de pénétrer dans la batterie. Dans certains cas, elle sera à deux volets comme celle du bâtiment de Lambert Closse, en février 1662.<sup>8</sup> Ou encore comme cette autre que Louis Rouer, sieur de Villeray, fait construire à Québec en avril 1682. L'entrepreneur, le charpentier Isaac Bédard, « fera deux portes en la ditte grange qui auront dix pieds francs a leur entrée, Entre La couverture Et la solle du reste de Chaussée. . . »<sup>9</sup> D'autre part, le 17 novembre 1688, Nicolas Millet, de Pointe-aux-Trembles de Montréal, s'engage à construire une grange pour le compte de François Prud'homme. Le tabellion précise que « Led Entrepreneur y fera Une porte a y EnTrer une Charrette fermant à deux pans, a LUN desqu'y aura une petite porte a passer un homme. . . »<sup>10</sup> C'est une des premières mentions de porte à deux battants. Le 8 octobre 1693, le nommé Bourdeau remet une somme de six livres à André Foran « pour une batterie & une porte qu'il a faite à la Grange » de Mathieu Faye dit Lafayette, habitant de Laprairie.<sup>11</sup> plus tard, en novembre 1700, Etienne Truteau, de Montréal, convient de faire certains travaux de charpenterie à la grange de monsieur de Blainville, dont « Deux chassis de portez & Les portes de La Grand' a Entrer une Charrette chargée & un Guichet a une des portez. . . » ce serait une des premières mentions du guichet, pourtant si courant au XIX<sup>e</sup> siècle. D'autre part, le 24 octobre 1703, le charpentier René Alarie, de Montréal, accepte de faire une grange avec « Une Grande porte a Entrer Charrette au milieu de Lad Grange & a Lendroit ou sera La batterie fermant a deux pans a LUN desquelz fera une petite porte. . . »<sup>13</sup> Enfin, au mois

8. Montréal. ANQ. Bénigne Basset, 229. 20 Février 1662.

Procès verbal des Immeubles de deffunt le Sr Lambert Closse.

9. Québec. ANQ. Pierre Duquet. Le premier Jour d'apvril gbiç Quatre vingt deux. Marché pour la construction d'une grange entre Isaac Bédard, charpentier, et Me Louis Rouer Escuyer sieur de villeray.

10. Montréal. ANQ. Anthoine Adhemar, 1136. 17 9bre 1688.

Marché d'Une Grange fait Entre prudhome & Millet.

11. Montréal, ANQ. Anthoine Adhémar, 2628. 8e 8bre 1693.

Inventaire des biens de faye & Moreau sa femme.

12. Montréal, ANQ. Anthoine Adhémar, 5402. 10e 9bre 1700.

Marché d'Une Grange A Mr Celoron de blainville par trutteau.

13. Montréal. ANQ. Anthoine, 65 4. 24e 4bre 17 03.

Marché de Charpente A Mr Celrin par alarie.



d'août 1710, le bâtiment du sieur du Vivier est fermé d'« Une grande porte avec un Guichet dans lad porte. . . »<sup>14</sup>

Les ouvertures pratiquées dans les murs de grange ont pentures, gonds et loquets. Toutes ces pièces sont fabriquées par le forgeron, souvent avec du fer de rebut que lui procure l'habitant. Chaque ferme a généralement tout un attirail de charnières et de clenches.

Qui de nos jours songerait à fermer une grange à clé? Apparemment, il n'en fut pas toujours ainsi. Par exception, quelques portes de batterie sont cadénassées au XVIIIe siècle. Veut-on des exemples? A la mi-décembre 1684, il est fait inventaire des biens du sieur de Brucy. Sur son fief de l'île Perrot, se trouve une grange « Contenant Soixante piedz de long Sur Vingt Cinq pieds de large, faite de bois de pieces Sur pieces dont la Moitye Couverte de planches et lautre Moytié dherbe, deux portes fermant a clef, avec Une batterie en partye de Mardrier »<sup>15</sup>. Il est vrai, qu'à l'époque, l'île Perrot est à la portée des tirailleurs agniers. De toute façon, telle précaution ne pouvait empêcher ceux-ci de pénétrer dans le bâtiment qu'ils voulaient mettre à sac. Par ailleurs, le 3 novembre 1698, le sulpicien Léonard Chacneau afferme la terre des écoles de Ville-Marie à André Carrière, habitant de la rivière Saint-Pierre. Le marché comprend « La Grange en bon état Fermante a Clef ».<sup>16</sup>

Les lois et règlements relatifs à la grange sont généralement de nature préventive. L'incendie est toujours à craindre. La grange de bois, couverte de paille, de planches ou d'herbe, s'enflamme facilement. L'Amérindien le sait mieux que tout autre. Aussi, les bâtiments de ferme deviennent-ils sa cible favorite durant la guerre franco-iroquoise. Voici un exemple. Le 16 mars 1691, on inventorie les biens de Jacques Le Moyne, sieur de Sainte-Hélène, décédé à la suite de blessures reçues

14. Montréal. ANQ. Antoine Adhémar, 28 Aoust 1710.

Marché d'Une grange par Mr Duvivier par vernet.

15. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 15e Xbre 1684.

Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy.

16. Montréal. ANQ. Antoine Adhémar, 4304. 111e 9bre 1698.

Bail a ferme de La Terre des Escolles par Mr Chacneau p'A Carrière & Jannet sa femme.

au siège de Québec. Parmi les documents que l'on trouve chez lui, retenons <sup>17</sup>:

« deux Contrats de Consetion de  
400 arpens de Terre donnees Tant  
au deffunt Sr de Carrion quau  
deffun Sr Mauret qui Leurs ont Este  
donnes par Les Seigneurs de Cette Isle  
En fief ainsy quil paroist par Led  
Contrats En dacte du 8e. de septembre  
1671 Tous Les deux parafes Et Numerotes  
No 15 Lesquels arpans de terre Il En a  
Environ idx arpesn a la Cahrué Et Une  
meson dessus Les Enemis ayant brulé La  
grange Estimé a La some de Mille Louis. »

Le transport d'immeuble ne date pas d'hier. S'étonnera-t-on d'apprendre qu'on déménageait déjà des granges au XVII<sup>e</sup> siècle! C'est ainsi que le 11 mars 1681, les sieurs Lamothe et Urbain Tessier, de Montréal, se rendent en l'étude de Claude Maugeue pour y parapher un marché par lequel Lamothe « promet et Soblige de Charroyer et traîner, la maison et grange » <sup>18</sup> de Tessier, moyennant la somme de 20 livres.

En Nouvelle France et au Québec, l'utilisation du chaume, comme matériau de toiture, est d'usage courant aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. On fera davantage usage de ce matériau au dernier siècle, notamment sur les rives du lac Saint-Pierre où pousse une plante à longue tige, communément appelée « herbe-à-lien », laquelle remplace avantageusement la paille de blé ou de seigle pour la construction des toits. La présence et l'utilisation de cette espèce de foin de grève sont déjà signalées par le voyageur Joseph Sansom, dans son ouvrage intitulé *Travels in Lower Canada*, publié à Londres, en 1820.

17. Montréal. ANQ. Bénigne Basset, 2083. Mars: 16e 1691.  
Inventaire des biens de la succession de feu Jacques Le Moyne  
Escuyer Sieur de Ste helene.

18. Montréal. ANQ. Claude Maugeue, 393. 11 mars 1681.  
Marché entre Mr de la mothe et urbain tessier.

Des granges sont pareillement couvertes de chaume dans d'autres régions du Québec, notamment la Beauce, Montmorency, Charlevoix, l'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

Les chaumiers de Charlevoix et du lac Saint-Pierre ne pratiquent pas les mêmes techniques. La paille de seigle est couramment utilisée en pays de Charlevoix. Aussi, le chaume est-il attaché en botte ou javelle, comme on dit en France. Ces javelles sont posées *en serre*, c'est-à-dire liées avec des harts uniquement sur le gaulon, sans utiliser le *plion*. A chaque extrémité du versant, une planche de relève est clouée sur le haut des planches du pignon.

On couvre différemment en la région du lac Saint-Pierre, où l'herbe-à-lien est largement utilisée. Seul, le matériau de la rangée du bas est lié en bottes. Les autres rangées sont placées, l'une sur l'autre entre le gaulon et le plion. La planche de relève est la principale caractéristique des granges de cette région. Cette planche a pour fonction de tenir les plions bien en place. Sur la rive nord, principalement à Yamachiche et Pointe-du-Lac, cette planche est clouée en angle droit sur une autre planche fixée à plat sur le haut du pignon. Sur le côté sud, notamment à Yamaska et Pierreville, on n'utilise qu'une planche, clouée au haut du pignon. Cette planche est trouée, à divers endroits, pour recevoir l'extrémité des plions. La planche de relève de la rive nord comme de la rive sud ne serait pas des plus fonctionnelles. Il est admis que les oiseaux causent plus de dommage au toit de chaume que les pires intempéries. Si la planche de relève à angle droit protège la toiture contre les moineaux et les corneilles, elle n'est cependant pas d'une grande solidité. Résultat : elle a tendance à relever sous la pression des *plions*. Nous n'avons pas tel problème avec la planche de relève de la rive sud, c'est-à-dire trouée. Par contre, celle-ci laisse la toiture à la merci de la gent ailée. Il est curieux que les chaumiers des rives sud et nord, si près l'un de l'autre, n'aient pas tiré profits de leurs expériences pour utiliser une planche de relève à angle droit et trouée. De cette façon, les plions n'auraient pas bougé et le chaume aurait échappé au bec des oiseaux.

D'aucuns prétendent, bien à tort, que le toit de chaume est complètement disparu au Québec. A l'été de 1975, Jean Trépanier et Pierre Rastoul ont entrepris une recherche sur l'utilisation de l'herbe-



à-lien comme matériau de toiture dans la région du lac Saint-Pierre. C'était une initiative du Centre documentaire en civilisation traditionnelle de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il fut alors dénombrés et catalogués pas moins d'une quarantaine de bâtiments dans les seules localités de Yamachiche, Pointe-du-Lac, Pierreville et Yamaska. Tous ces bâtiments sont des granges, sauf trois ou quatre hangars et une porcherie. Restent encore une dizaine d'autres bâtiments éparpillés à travers le Québec. Un des plus beaux spécimens se trouve à Saint-Urbain, comté de Charlevoix.

La grange à encorbellement ou à abat-vent compte parmi les plus intéressants types d'architecture régionaliste du Québec. On la rencontre dans Charlevoix. Est-elle antérieure au XIXe siècle ? C'est probable. A tout événement, ce type de bâtiment est fort ancien. Selon Furetière, en 1701, l'encorbellement désigne « toute sorte de saillie portée à faux sur quelque console, ou corbeau au delà du nud du mur ». Au moyen âge, on construisait ainsi les maisons de ville pour donner plus d'espace aux passants de la rue. Ce qui ne saurait être invoqué dans Charlevoix.

Le bâtiment québécois à encorbellement ressemble à ceux de certaines régions montagneuses d'Europe. Charlevoix est justement un pays de hauts sommets. L'habitant aurait adopté, d'instinct, ce mode de construction des plus fonctionnels, puisque le mur en saillie empêche la neige de s'amonceller devant les portes et fenêtres. Et pourquoi encorbellement devient-il abat-vent dans la langue vernaculaire, sinon parce que ce mode d'architecture préserve des bourrasques.

Selon des informateurs, de tels bâtiments sont également construits sur la rive sud du Saint-Laurent. En 1917, Marius Barbeau écrit à ce propos :<sup>19</sup>

Les abàvents, en architecture rurale canadienne, sont des projections de deux à quatre pieds de profondeur, à la façade supérieure (second étage) d'un bâtiment. Comme dans le cas de maisons anciennes en Europe, cette projection repose entièrement sur la charpente inférieure, qu'elle excède. Bien que ce trait se mani-

19. Barbeau, Marius, *Le pays des gourganes* (Cf. *Mémoires de la Société royale du Canada*, Section 1, 1917 : 220.

feste surtout dans les anciens bâtiments de cèdre, au toit de chaume, on le remarque aussi dans quelques remises. Sur la route conduisant des Eboulements (Côte-de-la-Misère) à la Baie-Saint-Paul, nous avons compté au moins cinq exemples d'abàvents, en 1916. D'après un vieillard des Eboulements, M. Joseph Mailloux, ces abàvents étaient autrefois très communs, sur la « Côte Nord ». Il y en aurait eu aussi — au moins quelques-uns — dans le comté de Kamouraska, à ce que nous assure un Québécois. La même personne croit en avoir remarqué un à Saint-Evariste (Beauce), il y a une quinzaine d'années.

Il reste à peine une douzaine de ces bâtiments. On les trouve surtout de Baie-Saint-Paul au Cap-à-l'Aigle, notamment aux rangs La Marre et Saint-Jean-Baptiste. Il s'en trouve quelques-uns à l'île aux Coudres. Un des plus beaux spécimens a été démoli à l'été de 1961.

Il s'agissait d'une grange de pièces de cèdre, posées en queue-d'aronde, avec encorbellement et toit de chaume. Cette bâtisse appartenait à monsieur Bertrand Lavoie.

Dernière particularité : les fentes entre les pièces sont calfeutrées avec de l'écorce de frêne qu'on a battue au fléau pour l'assouplir et la convertir en une sorte de filasse. Au dire de monsieur Raoul Bouchard, de Saint-Louis, en l'île aux Coudres, on plonge d'abord cette écorce dans un bain d'eau avant de l'étendre sur la pièce; elle épouse ainsi tous les contours de l'autre pièce, placée au-dessus.

L'architecture rurale du Québec s'est pareillement enrichie d'apports américains au XIXe siècle. Cette influence s'est d'abord manifestée avec la grange-étable ou à étages superposés et la grange octogonale.

Le premier type, la grange-étable ou à étages superposés, est plutôt réservé à la région de Québec, notamment les secteurs de l'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup. Ce genre de construction s'adosse généralement au flanc d'un coteau, ce qui facilite l'accès à l'étage supérieur. Or, le sol de ces secteurs québécois est particulièrement ondulé, ce qui prête bien à la construction de ce genre de grange.

D'après Deffontaines, la plus spacieuse et la plus coûteuse des granges du Québec serait justement la grange-étable. Et le même auteur d'enchaîner :<sup>20</sup>

Elle frappe (la grange-étable) par ses dimensions, d'abord par sa hauteur; elle comprend l'étable au rez-de-chaussée et l'on n'y atteint la grange que par une montée de pente, le garnaud, plan incliné et quelquefois pont en madriers de bois, qui vient s'appuyer sur la grange. Il faut l'établir avec grand soin; s'il n'est pas suffisamment isolé du sol, on risque qu'il soit déjeté par la poussée du gel et ne vienne déformer les majestueuses charpentes et toiture de ce bâtiment. Serait-ce pour cette raison que les granges du lac Saint-Jean, où les gelées sont particulièrement violentes, n'ont pas de montée de grange ?

Ce pont d'accès ouvre sur une grande porte; ici l'hiver impose certaines précautions. Il est bon que celle-ci soit orientée en fonction des vents dominants, afin que les neiges ne s'entassent pas devant et ne l'obstruent. Au bord du Saint-Laurent, que remonte le fameux vent du Nordet, les granges ont leurs portes tournées vers le fleuve, c'est-à-dire longées par les bourrasques, qui les débarrassent de la neige; ce sont les sifflets de vent qui font office de chasse-neige.

Au dire de Sloane en 1954, (auteur de *American Barns & Covered Bridges*), ce bâtiment rural est d'abord connu en Pennsylvanie, où les bâtiments s'enfoncent au flanc des coteaux. Par la suite, il traverse les Alleghany et s'implante dans l'Est américain où il subit certaines modifications pour en arriver à ce que Sloane appelle « Yankee version ». C'est cette version qui passa au Québec, dans la seconde partie du XIXe siècle. Les animaux logent au rez-de-chaussée, alors que le fourrage et la paille sont placés à l'étage. Cette disposition a l'avantage de garder les bêtes bien au chaud et de faciliter la distribution du fourrage. Par ailleurs, la surface de la toiture est considérablement réduite du fait que l'étable et le fenil sont coiffés des mêmes versants.

Passons au bâtiment octogonal, remarquable par son originalité et ses caractéristiques. Le cheptel est au rez-de-chaussée; les bêtes à

20. Deffontaines, Pierre, *L'homme et l'hiver au Canada*. Paris, 1957: 65.



cornes occupent le centre, alors que les chevaux et les oiseaux de basse-cour sont gardés le long des murs, à chaque extrémité de la bâtisse. Le fenil, l'aire et les tasseriers se trouvent à l'étage auquel on accède par un ponceau de madriers en une rampe de terre ou de pierres.

Comment ce type de grange nous est-il parvenu? Vers 1830, l'agriculture américaine est en pleine période de transformation. Désireux d'y apporter toutes sortes d'innovations, les fermiers de l'Est érigent des granges circulaires ou plutôt octogonales sous prétexte que telles constructions représentent une économie appréciable de temps et d'argent.

Vers quelle époque a-t-on « importé » la grange octogonale sur les bords du Saint-Laurent? Aux environs de 1880, le *Rural Affairs* publie de nouveaux plans du bâtiment circulaire, tels que tracés par W. Stewart, du comté d'Erié, à New York. Plusieurs fermiers américains s'intéressent aux devis. Il n'en faut pas davantage pour éveiller la curiosité des Québécois. En février 1885, une publication agricole de Montréal, le *Journal d'agriculture illustré*,<sup>21</sup> propose la construction de bâtiments octogonaux à ses lecteurs. Cette architecture révolutionnaire serait, paraît-il, fort avantageuse, surtout en ce qui concerne les divisions intérieures et les murs extérieurs.

Autre chose : point besoin de pannes, c'est-à-dire cette pièce de bois, placée horizontalement sur la charpente du comble, pour porter les chevrons. Il y a plus. Les pièces s'arc-boutant les unes contre les autres, la charpente sera d'une solidité sans pareille. Enfin, il n'y a aucune obstruction au-dessus des grandes poutres, de sorte que la fourche à cheval y circule en tous sens. On suggère un prototype de quatre-vingts pieds de diamètre. Cette dimension équivaldrait au périmètre d'une grange de cent huit pieds de façade sur cinquante de largeur. En adoptant la forme octogonale, on épargne une surface de quelque cinquante pieds de murs extérieurs.

Malgré ces avantages, l'habitant ne s'en tient pas moins à l'architecture conventionnelle. Néanmoins, la grange octogonale trouve des adeptes. En juin 1887, l'un d'eux demande conseil à Edouard-A. Barnard, l'apôtre du terroir, qui répond en ce sens : ce type de bâtisse

21. Vol. VIII, no 2, p. 26.

offrirait : a) une plus grande solidité et une meilleure résistance au vent; b) une réduction de la surface des murs extérieurs; c) une plus grande facilité pour engranger les fourrages, sans avoir à déplacer la fourche à cheval; d) le battage des grains peut se faire au centre du bâtiment; e) l'ouverture du haut en bas, pratiquée au centre, sert autant à la ventilation qu'à la montée et à la descente du fourrage.

Mais ce mode de construction comporte également des inconvénients. Le principal consiste dans la perte de bois lors du découpage des pièces, surtout celles qui sont destinées à la couverture et au plancher. Enfin, des coins de la grange seront difficilement utilisables, notamment dans l'étable.

Quoi qu'il en soit, la grange octogonale n'a jamais connu une grande popularité au Québec. La plupart sont érigées au tournant du siècle, soit de 1890 à 1910. On les trouve de préférence sur la rive sud, de Saint-Antoine-de-Tilly à Rivière-du-Loup. Cette aire de construction s'étend exceptionnellement à l'île d'Orléans et au secteur de Lévis. L'Estrie en compterait encore quelques exemplaires vers 1930. Il en existe une douzaine d'autres dans la région québécoise. Sauf exception ce type de bâtiment n'a pas donné satisfaction à l'habitant.

La grange jumelée fait davantage partie du paysage des comtés de Bagot et de Drummond. Cet ensemble consiste en deux granges de formes et de dimensions identiques, reliées, entre-elles, par un tambour. Chaque bâtisse est coiffée d'un toit à versants droits. L'aire de fréquence de ces bâtiments débordé même les régions précitées pour s'étendre à celle de Yamaska, jusqu'aux environs de Saint-David.

Le Québec compte encore quelques autres types moins connus de bâtiments régionaux. Par son originalité, la baraque des îles de la Madeleine se mérite une mention spéciale. C'est un petit hangar carré, mesurant quatre ou cinq mètres de longueur, et à toit réglable. Cette toiture en pavillon s'abaisse ou s'élève entre poteaux qui sont à chaque coin du bâtiment. Le dispositif sera successivement à chevilles, à poulies et enfin à palans, ce qui permet de doubler à volonté le volume du fenil. Quelle quantité de fourrage peut-on engranger dans une baraque de moyenne dimension ? Si le foin est bien fané, chaque mètre de hauteur pèserait de deux tonnes et demie à trois tonnes.

L'été dernier, un chercheur du Centre documentaire de Trois-Rivières, Pierre Rastoul, a séjourné aux Iles pour y dresser l'inventaire et le catalogue de ces bâtiments. Il en a dénombré quelque cent quatre-vingts; tous concentrés à Bassin, Havre-Aubert, Fatima, Havre-aux-Maisons, Etang-du-Nord et Cap-aux-Meules, c'est-à-dire dans la partie occidentale de l'archipel. Une seule exception : la baraque des Poirier, à Grande-Entrée, à l'extrémité orientale des Iles.

La très grande majorité de ces baraques est constituée de constructions *saisonnnières*, en ce sens qu'elles sont démolies et reconstruites à tous les deux ou trois ans, voire même à chaque année. Seuls, une dizaine de ces bâtiments sont de type *permanent*, c'est-à-dire ayant charpente solidement érigée à tenons et à mortaises.

La baraque serait l'unique bâtiment de ferme québécois d'origine hollandaise, si l'on excepte le séchoir à maïs de type pentagonal. Des sources, tant visuelles qu'imprimées, permettraient d'établir son cheminement chronologique en Amérique.

- a) Vers 1729, l'artiste Martin Van Bergen a peint une ferme de la Nouvelle-Hollande (Albany). Cette toile se trouve actuellement à Cooperstown, propriété de la *New York State Historical Society*. Deux baraques font alors partie de l'ensemble des bâtiments.
- b) Quelque deux décennies plus tard, le botaniste Pierre Kalm publie le récit de son voyage en Nouvelle-France et en Nouvelle-Angleterre. Dans une édition suédoise, l'auteur a soin de fournir une illustration de la baraque dont l'aire de diffusion serait, dit-il, à Albany (Nouvelle-Hollande).
- c) Quelle est cette baraque ? L'abbé Rozier en fait cette description vers 1786<sup>22</sup> :

« Les hollandois (sans doute que le climat l'exige) plantent un fort piquet ou pièce de bois aux quatre coins du fol qui doit porter la meule, & les affujettiffent en terre. Ces pièces de bois font percées de distance en distance de trous d'un pouce de diamètre

22. Rozier, l'abbé Jean-François, *Cours complet / d'agriculture / théorique, pratique, économique, / et de médecine rurale vétérinaire, / etc.*, Paris, 1785-1800. 10 v. IV : 681.



au moins. Ces trous fervent à recevoir des chevilles, & ces chevilles à supporter un toit léger, fait avec des chevrons & des planches peintes en huile, mifes & clouées en recouvrement les unes sur les autres. Ce toit débordé de chaque côté & d'un pied, les parois de la meule. Celui qui vient chercher le fourrage, commence à le prendre dans la partie supérieure de la meule montée carrément, & continue toujours en descendant. Lorsqu'il se trouve une trop grande distance entre le toit & le foin, on place des pieds droits mobiles pour maintenir le toit; on tire les chevilles que l'on place dans un ou deux trous plus bas, suivant la hauteur du vide, & petit à petit on retire ou abaisse les pieds droits, & le toit descend de lui-même sur les chevilles destinées à le supporter.

Bref, la barrique aurait été introduite en Amérique par les Hollandais de la Nouvelle-Hollande (Albany). Puis, elle aurait été apportée aux Maritimes par les Loyalistes américains, dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. De l'île du Prince-Edouard, elle aurait définitivement passée aux îles de la Madeleine vers le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Travaux en grange*

#### a) Egrenage des céréales

Vu le rapprochement des périodes de gel, l'habitant devra se contenter d'une récolte annuelle. Les gerbes engrangées et les battages se font durant la saison hivernale. Se trouvant sur la côte de Beaupré, le 2 mai 1684, La Hontan note à ce propos :<sup>23</sup>

On sème le Bled dans le mois de May,  
& la Récolte s'en fait à la mi-Septembre.  
On ne bat point les Gerbes sur le champ;  
on les serre dans la Grange à la manière  
de nos Provinces Septentrionales, & l'on  
ne prend le fléau qu'en Hyver, parce qu'alors  
le grain se sépare plus facilement de l'épi.

23. La Hontan, Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de, *Voyage du baron Labontan dans l'Amérique septentrionale*, etc., A Amsterdam, Chez François l'Honoré, vis-à-vis de la Bourse, M.DCC.XXXI, 2 v. 1 : 12-13.

Comme la guerre est saisonnière, le soldat loge chez l'habitant durant les longs mois d'hiver. C'est à lui que sera souvent confié l'égrenage des céréales. Et le même auteur de préciser à ce sujet<sup>24</sup> :

Les Troupes sont ordinairement en quartier chez les Habitants des Côtes ou Seigneuries de Canada, depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui de Mai. L'Habitant qui ne fourni simplement que l'ustancille à son Soldat, l'employe ordinairement à couper du bois, à déraciner des souches, à défricher des terres, ou à battre du bled dans les granges durant tout ce temps-là, moyennant dix sols par jour outre sa nourriture...

Le battage des céréales est pareillement confié à un engagé. Mais dès la fin du XVIIIe siècle, l'habitant s'occupe personnellement de cette besogne. Il est même aidé d'un fils, d'un parent ou d'un voisin.

#### b) Vannage

Une fois les graminées coupées et battues, l'habitant songe au vannage. N'est-ce pas la dernière opération avant d'envoyer le blé au moulin banal ? Pour l'accomplir, il dispose du van. Le tarare, communément appelé crible, ne viendra qu'à la dernière moitié du XIXe siècle. En l'Ancienne France, la van est tressé d'osier. En la Nouvelle, il sera fabriqué de planchettes. Exceptionnellement, il sera foncé de toile de lin aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Le vannage se fait dans la grange, plus particulièrement à la porte de la batterie. Tenant le van par les poignées, le vanneur fait bondir régulièrement l'instrument en le frappant du genou. Ce mouvement fait jaillir les grains. Le vent emporte la balle, alors que les céréales, plus lourdes, retombent sur les planchettes.

#### c) Abattage des animaux

L'habitant abat lui-même les animaux servant à son alimentation et à celle de sa famille. L'abattage des bêtes à cornes se fait généralement au début de l'hiver; il a lieu l'ordinaire dans l'aire ou *batterie*.

24. Ibid., *Mémoires / de «l'Amérique / septentrionale, / ou / la suite des voyages / de» / Mr Le Baron de Lahontan*, A La Haye, Chez les Frères Lhonoré, Marchands Libraires, M.D.XXIV. p. 77.

C'est que le lard est salé est conservé dans le saloir alors que la viande de boeuf est accrochée, au froid, sous le hangar. Des cordes attachées aux pattes de la bête, sont enroulées autour d'un treuil qui n'est autre chose qu'un grosse perche jetée sur les sablières, au dessus de l'aire. Des trous sont pratiqués aux extrémités de ce treuil communément appelé *virvot*. On y introduit une perche, de façon à ce qu'un homme puisse facilement le tourner tout en demeurant sur le plancher de la batterie. En s'enroulant, les cordes soulèvent l'animal, ce qui facilite le travail d'éviscération et d'écorchement. Enfin, on écarte les pattes de la bête au moyen d'une tige de bois nommée janvier, corruption de jambier.

#### *Force motrice*

Nul coin du monde occidental n'a totalement échappé à la révolution industrielle qui bouleverse le XIXe siècle. Au Québec comme ailleurs, c'est l'exode vers la ville où l'usine réclame sans cesse des bras. En quelques décennies, la société québécoise se transforme au point que sa traditionnelle vocation rurale sera fortement compromise dès la fin de la première guerre mondiale.

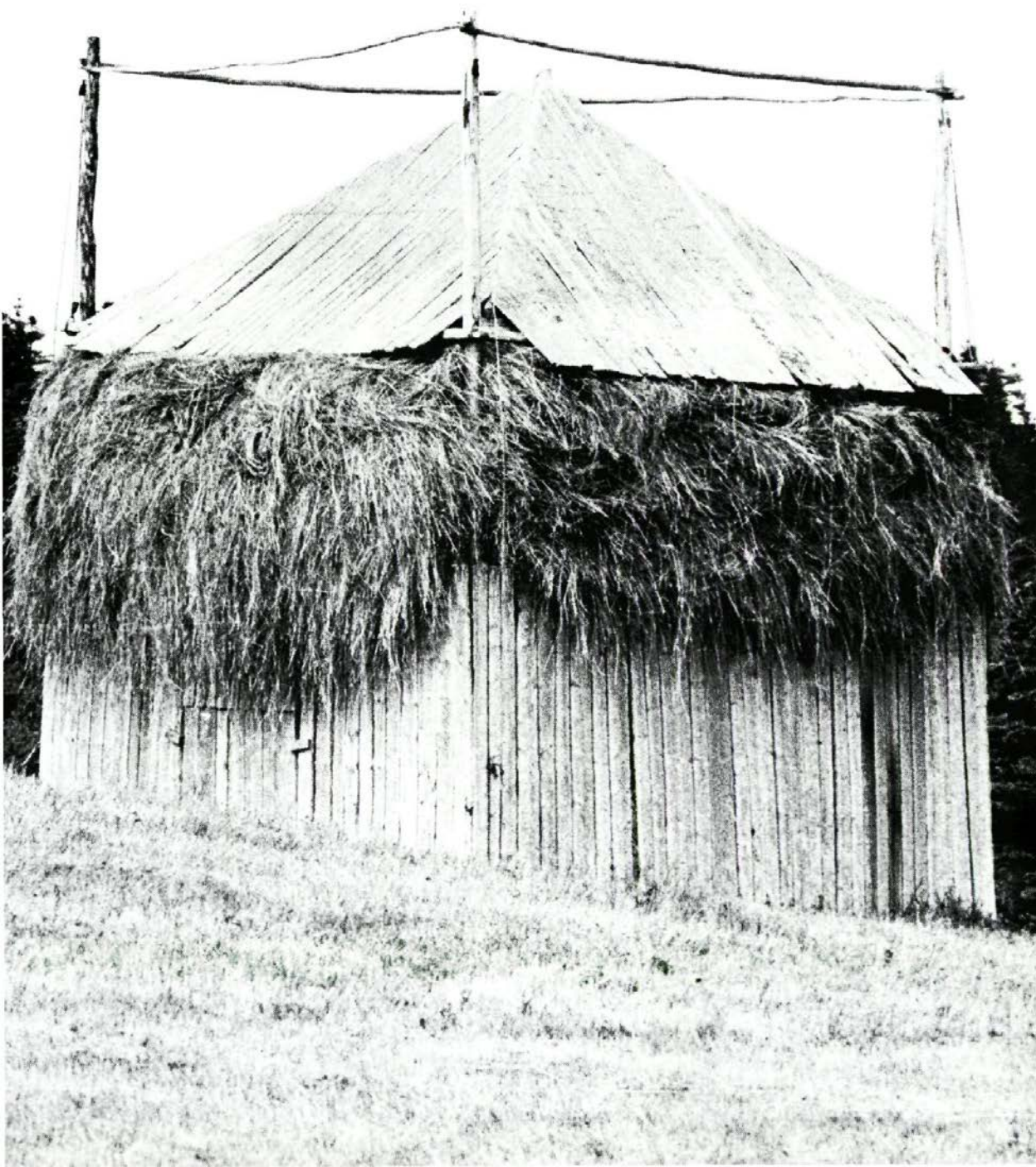
Aussi surprenant que ce soit, cette évolution se fait particulièrement sentir dans le domaine de l'équipement aratoire et domestique. Dès le deuxième quart du XIXe siècle, l'habitant, ingénieux, invente et fabrique des engins qui produiront la force motrice nécessaire au battage des grains jusqu'alors réservé au travail manuel. Chose paradoxale, les régions les plus traditionalistes sont souvent à l'avant-garde de cette transformation technique. En pays de Charlevoix, par exemple, d'aucuns disposent du *marche-à-terre*, de la *roue penchée*, de la *roue à vent et du moulin à fouler l'étoffe*, lesquels relèvent de la force animale, hydraulique et éolienne.

Que savons-nous de ces machines qui ont révolutionné la vie rurale du temps ? Peu de choses, sinon que la plupart d'entre elles sont construites durant la morte saison par d'habiles artisans, notamment des menuisiers. Inutile d'interroger les archives notariales car pareille entreprise ne fait jamais l'objet de conventions écrites. Plus encore, cette fabrication artisanale, voire primitive, n'a généralement pas besoin de publicité dans les journaux ou revues du temps. Reste l'infor-



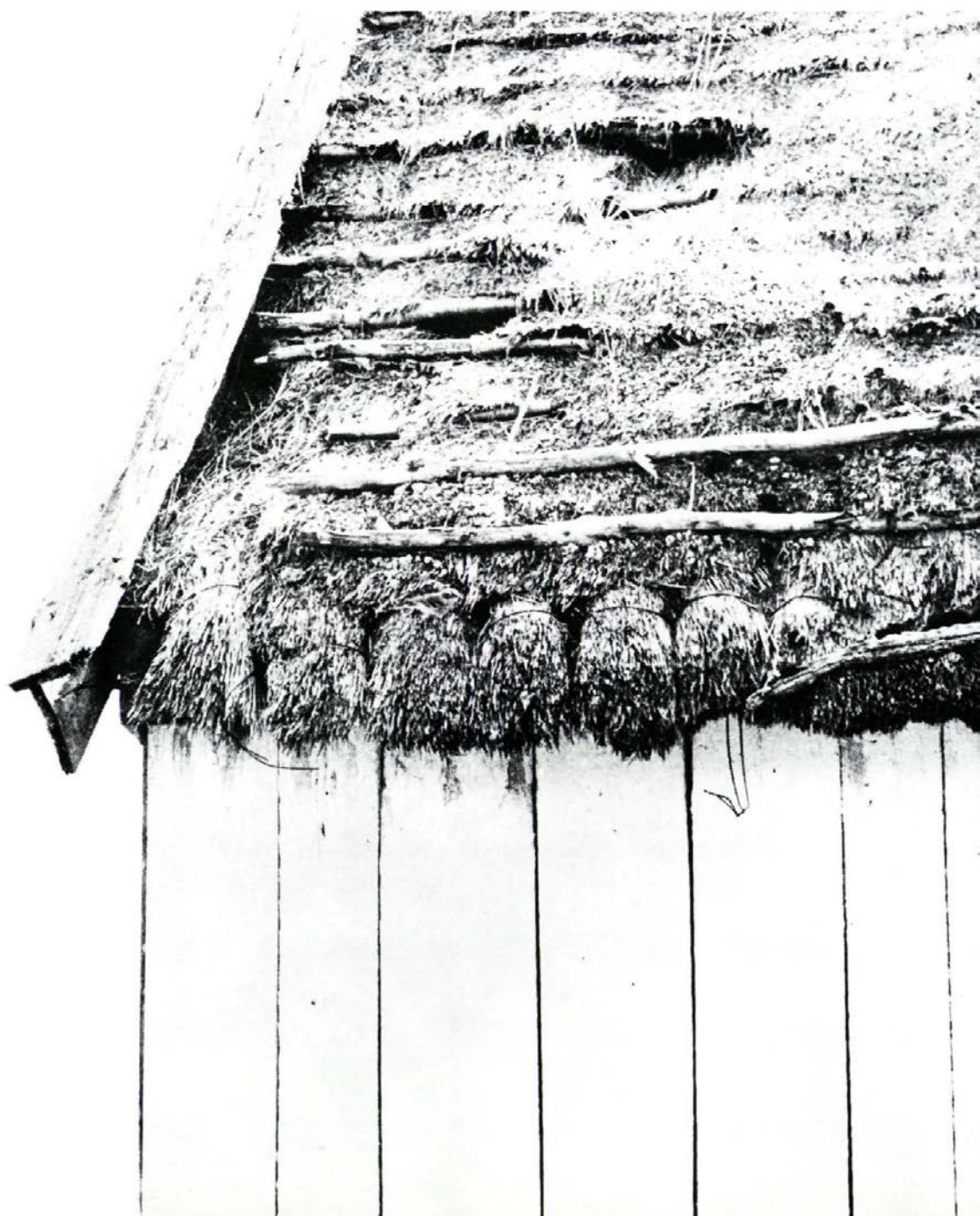
Barraque (système à poulies).  
Bassin, îles de la Madeleine.

*Photo Pierre Rastoul, été 1976.*



Toiture de chaume (herbe-à-liens) de la région du lac Saint-Pierre. *Planche de relève* en angle droit. Type de la rive nord (Yamachiche et Pointe-du-Lac).

*Photo Pierre Rastoul, été 1975.*





mation orale. Mais sur le terrain, rares sont ceux qui ont gardé un souvenir précis de ces choses. La plupart se rappellent bien les avoir vues dans leur jeunesse, mais l'image qui en subsiste est aussi confuse qu'imprécise.

Pour les travaux champêtres, l'habitant s'en remet aux seules forces animale et éolienne. L'engin actionné par la force animale est construit à l'intérieur de la grange. Par contre, celui qui est actionné par le vent est forcé placé à l'extérieur du bâtiment.

*Marche-à-terre* et *roue penchée* sont actionnés par des bêtes, ordinairement des boeufs. Même s'il séjourne maintes fois en Charlevoix, Marius Barbeau ne parle pratiquement pas de ces machines, sauf dans ces quelques lignes écrites en 1942 :

« ... il existe encore, dans Charlevoix, quelques grandes roues de pouvoir qui actionnaient des moulins à battre faits de bois. Ces roues, bâties d'ordinaire dans les granges, étaient de deux sortes : l'une dont l'axe penché supportait un plancher circulaire incliné que des boeufs ou des chevaux, en marchant dessus, faisaient tourner par leur poids; l'autre, dont l'axe perpendiculaire était surmonté d'une perche horizontale que des animaux attelés tiraient en tournant à terre, qu'on appelait quelquefois *marche-à-terre*. Ces anciennes roues motrices dont quelques-uns faisaient fonctionner la soufflerie des fondeurs, sont sur le point de disparaître ».<sup>25</sup>

Le plus ancien de ces appareils est le *marche-à-terre*. Il arrive que les bêtes tirent si durement la perche horizontale qui fait tourner l'axe que le bois de celui-ci se fendille, puis éclate. Pour éviter une telle avarie, cette perche sera bientôt remplacée par un timon fixé diagonalement sur l'axe et la jante de la grande roue.

*Marche-à-terre* et *roue penchée* ont disparus depuis fort longtemps. Un heureux hasard nous a mis cependant en présence d'un spécimen de la première machine. En 1963, Joseph Gagnon, du Cap-au-Corbeau, à Baie-Saint-Paul, signale la présence d'un *marche-à-terre* à quelque douze milles de chez lui, chez Joseph-Didier Tremblay, à Saint-Irénée. Une visite à ce dernier endroit a tôt fait de confirmer

25. Barbeau, Marius, *Maîtres artisans de chez nous*. Montréal, 1942 : 96.



les dires de l'informateur. Le mécanisme, en parfait état de fonctionnement, se trouve dans une grange qui longe le chemin Sainte-Madeleine. A la suite de pourparlers qui se prolongent jusqu'en 1967, ce *marche-à-terre* est acheté, puis transporté et installé à Rigaud, comté de Vaudreuil. Acquisition et trouvaille de grande importance pour l'ethnologie québécoise puisqu'il s'agit du seul exemplaire qui ait échappé à la destruction ou à l'outrage des ans.

L'appellation relève sûrement du parler local. Mais comment et quand ce *marche-à-terre* est-il parvenu jusqu'en pays de Charlevoix ? Son mécanisme s'inspire singulièrement à celui du moulin à fouler les cuirs, alors utilisé en France vers le milieu du XVIIIe siècle. Par contre, la machine ne serait pas connue au Québec avant le XIXe siècle, alors que des publications agricoles feront éloge du manège circulaire fabriqué à New York, par Bennet Brothers. D'origine française, l'engin serait arrivé jusqu'en Charlevoix par les canaux britannique et américain<sup>26</sup>.

Particulièrement en usage dès le deuxième quart du XIXe siècle, la machine subira des modifications mineures durant les prochaines décennies. Les barres horizontales, auxquelles sont attelés les boeufs, seront graduellement remplacées par des timons diagonaux, ce qui préviendra l'éclatement de l'axe ou pivot central. Enfin, les alluchons de bois qui garnissent la grande roue horizontale seront vite remplacés par d'autres de fonte provenant le plus souvent d'une fonderie voisine.

Que sait-on de la fabrication du *marche-à-terre* ? Peu, sinon que quelques menuisiers s'y adonnent durant l'automne et même l'hiver. L'engin étant assemblé dans la grange, les ouvriers peuvent travailler à leur guise, bien à l'abri des intempéries. Il ne saurait en être autrement si l'on songe que la machine, faite de pin, coûte trop cher pour qu'on l'expose inutilement à la pluie et à la neige. Dans la seconde partie du XIXe siècle, aucun artisan, paraît-il, n'accepterait d'en construire une pour moins de cent à cent vingt-cinq dollars<sup>27</sup>. A l'époque,

26. Séguin, Robert-Lionel, *La force motrice et la technologie traditionnelle du pays de Charlevoix* (Québec) (Cf. *Ethnologie française. Revue de la Société d'ethnologie française*. Nouvelle série, tome 1, nos 3-4, Paris, 1971. pp. 339-352.

27. Communication de Joseph Maillou, 86 ans, Cap-au-Corbeau, Baie-Saint-Paul, comté Charlevoix, 12 septembre 1972.

l'un de ces principaux fabricants serait Jean Tremblay, du Bas-du-Cap, à Baie-Saint-Paul<sup>28</sup>.

### *Roue penchée*

Comme son nom l'indique, la *roue penchée* consiste en un axe perpendiculaire portant une plate-forme circulaire et inclinée que des boeufs ou des chevaux actionnent en piétinant. Mécanisme semblable à celui du *marche-à-terre*, si on excepte la position de la grande roue sur laquelle tombe l'arbre de couche. Celle-ci étant au haut ou au bas de l'axe, selon qu'il s'agit d'un *marche-à-terre* ou d'une *roue penchée*. Il y a d'autres particularités propres à chaque machine. La grande roue du *marche-à-terre* est actionnée par alluchons alors que celle de la *roue penchée* fonctionne par simple frottement. Enfin, comme tout manège, la *roue penchée* ne s'arrêtera pas lorsque les animaux qui l'actionnent suspendent leur marche. De là un dispositif de freinage, lequel n'est autre chose qu'un levier qui soulève légèrement la plate-forme circulaire pour l'empêcher de frotter contre la poulie de l'arbre de couche. Ainsi, le manège va continuer de tourner sans transmettre aucune force ni mouvement.

En terroir de Charlevoix, la présence de la *roue penchée* serait postérieure à celle du *marche-à-terre*. Son usage présente des inconvénients. Citons le principal. Le battage des céréales se fait durant la saison hivernale<sup>29</sup>. Sous l'action du froid, l'urine des bêtes a tôt fait de transformer la plate-forme inclinée en véritable patinoire, sur laquelle boeufs et chevaux ne peuvent avancer ni même se tenir debout. A tout moment, il faut suspendre le travail pour briser cette couche de glace avec un instrument tranchant ou encore y épandre du sable en guise d'abrasif. A la longue, l'opération entraîne une perte de temps considérable, ce qui a sûrement contribué à l'abandon progressif de la machine.

Durant les années qui suivent le premier conflit mondial, quelques *roues penchées* fonctionnent encore dans la région de Baie-Saint-Paul, notamment chez Locas Tremblay, au Cap-au-Corbeau<sup>30</sup>. Si l'aire

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*

30. *Ibid.*

d'utilisation du *marche-à-terre* est strictement régionale, celle de la *roue penchée* déborde de beaucoup les frontières naturelles de Charlevoix. En fait, nous la retrouvons un peu partout au Québec où elle prend également le nom de *roue plate*, comme en témoignent plusieurs enquêtes de Gaston Dulong<sup>31</sup>. Selon les informateurs, il en serait ainsi à Ville-Marie, Notre-Dame-du-Nord, Rouyn, Villebois, Lacolle, Granby, Stanstead, Lac Mégantic, Saint-Romain, Saint-Evariste et Mont-Louis. L'appellation serait particulièrement retenue en Témiscamingue, en Abitibi, en Beauce, en Estrie et en Gaspésie.

La plateforme circulaire est de dimension imposante, ayant ordinairement quelque 8 mètres de diamètre. Faite d'épinette rouge, elle est garnie de lattes de merisier ou d'érable mesurant environ 5 cm de largeur par un 2 cm d'épaisseur. Précaution indispensable, sans quoi boeufs et chevaux glisseraient sur les planches lisses. Pourquoi ces lattes sont-elles de merisier ou d'érable? Plus dures, ces essences résistent mieux que toutes autres aux onglons et aux sabots des bêtes. Une corde d'arrêt traverse le manège à sa plus haute inclinaison. Fixée à trois ou quatre pieds du sol, cette corde empêche les animaux d'avancer et les oblige à piétiner, manoeuvre indispensable au mouvement de la machine.

La terminologie de la *roue penchée* est toute empreinte de charme et de saveur champêtres. Retenons ces appellations. L'arbre de couche roule sur une jante qui se nomme *chemin normand*<sup>32</sup>, lequel mesure généralement quelque 10 cm de largeur par 5 cm d'épaisseur. Enfin, les *goussets* sont les morceaux qui supportent le manège incliné allant de l'axe au *chemin normand*.

### *Roue à vent*

L'éolienne ou *roue à vent* est le plus répandu de tous les appareils qu'utilise l'habitant pour obtenir une force motrice. Comme la *roue penchée*, la *roue à vent* n'est pas connue uniquement en pays de Charlevoix. Elle tourne à la brise de toute la région québécoise, de Lot-

31. Communication de Gaston Dulong, professeur à l'Université Laval. Août 1972.

32. Sans doute pour *chemin dormant*.



binière à Rivière-du-Loup sur la rive sud, comme de Montmorency au Saguenay sur la rivière nord<sup>33</sup>.

Son origine serait moins incertaine que celle du *marche-à-terre* et de la *roue penchée*. Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, un spécialiste de la question agraire parle avec enthousiasme d'une certaine machine dont se servent les Anglais pour battre le grain, laquelle, précise-t-il, est actionnée par « une voile au vent »<sup>34</sup>. Très probablement empruntée à la technologie traditionnelle britannique, la *roue à vent* n'apparaît pourtant pas dans le paysage québécois avant le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Comment expliquer ce retard, sinon par l'avènement tardif, chez nous, de la batteuse à vent. En fait, la roue à vergues n'existe qu'en fonction de cet égreneuse. Une toute première illustration de l'éolienne québécoise a été publiée dans *l'Opinion publique*, vers 1871. Elle faisait partie de l'ensemble des bâtiments du manoir de Saint-Jean-Port-Joli.

Cette roue à vergues, qui a toujours deux rayons cruciformes, mesure quelque deux mètres de diamètre. La chaîne qui transmet le mouvement à l'égreneuse glisse dans une rainure creusée sur le plat des jantes. La roue tourne sur un axe ou essieu carré d'environ un trentième de mètre de côté, lequel est percé de deux mortaises où passent les perches des vergues. Ces perches sont tenues en place par des coins de bois. Tout le mécanisme est juché à quelque cinq mètres du sol, sur une sorte de pied-de-chèvre fait de poteaux et de *boulines* de cèdre ou sur une charpente assemblée à tenons et mortaises.

Pour capter la force du vent, les vergues sont garnies de planchettes, de voiles ou même des deux à la fois (planchettes et voiles). La voile est amovible, étant toujours attachée ou lacée aux vergues. Par contre, la planchette y est clouée en permanence. L'une et l'autre sont employées un peu partout. Cependant, la planchette semble plus utilisée sur la rive sud, alors que la voile le serait davantage sur la rive nord.

33. Sur la rive nord, la machine est davantage utilisée aux îles d'Orléans et aux Coudres; sur la rive sud, on la trouve de préférence dans les comtés de l'Islet et de Kamouraska.

34. *La nouvelle / maison rustique, / ou économie générale / de tous les biens / de campagne: / la manière de les entretenir & de les multiplier; / Donnée ci-devant au public par le Sieur Lieger. / etc.* A Paris, Au palais / Chez Joseph Saugrain, au fixieme Pilier de la Grande Salle, / vis-à-vis l'Efcailier de la Cour des Aydes, à la Bonne-Foi couronnée, / M.DCC.XLIX, 2 v. 1: 651.

Ces différentes façons de garnir les vergues nécessitent deux systèmes de freinage: les barres parallèles et le levier. Placées verticalement à quelque deux pieds de distance l'une de l'autre, les barres parallèles sont chevillées, au haut, sur une barre de bois horizontale. Au bas, ces barres glissent librement entre deux autres morceaux. Des coins de bois combtent le vide entre les barres. En enfonçant ces coins, on écarte ces barres à leur extrémité inférieure, ce qui a pour effet de les resserrer sur les jantes, à leur extrémité supérieure. Mouvement de pince qui freine immédiatement la roue. Tel système est utilisé pour la vergue à planchettes. Celles-ci y étant clouées en permanence, toute roue ainsi équipée se remettrait à tourner à la moindre brise si son frein ne l'immobilisait pas de façon permanente.

Préoccupation inutile si les vergues sont plutôt garnies de voiles. On s'en remettra alors au levier. Mécanisme moins compliqué que celui des barres parallèles, le levier, comme son nom l'indique, consiste en une longue perche, fixée en balançoire à un des poteaux du pied-de-chèvre. Si on abaisse un bout de la perche, l'autre se lève pour racler le plat de la jante, frottement qui arrête la roue de tourner. Déchargées de leurs voiles sitôt le battage terminé, les vergues n'offrent plus de prise au vent. Nul besoin d'un freinage qui tienne la roue au repos. Le levier s'avère alors aussi fonctionnel que pratique.

Actionnée par l'éolienne, l'égreneuse fait partie de la grange au même titre que le *marche-à-terre* et la *roue-penchée*. L'appareil est juché sur des *perchauds*<sup>35</sup> qui sont jetés sur les sablières, à quelque quatre mètres de la *batterie*. C'est qu'égreneuse et roue d'éolienne doivent être placées à la même hauteur du sol pour ménager le plus d'énergie possible.

L'engin se compose d'un châssis de madriers de pin, sur lequel tournent deux roues de bois qui actionnent, par des courroies, un tambour de tôle trouée, garni de battoirs de frêne. Ces roues sont fixées à chaque extrémité d'un essieu de fer, au centre duquel est une poulie taillée dans une bûche d'érable. La chaîne qui transmet l'énergie de l'éolienne passe dans la rainure pratiquée sur la poulie précitée.

35. Pièces de bois placées sur les sablières au-dessus de la *batterie*, et sur lesquelles repose l'égreneuse.

La présence de l'égreneuse à vent au Québec ne semble pas antérieure au deuxième quart du XIXe siècle. Evans en préconise l'usage vers 1836<sup>36</sup>. Le correspondant d'une publication agricole montréalaise ne parle pas autrement quelque douze ans plus tard, en 1848. « Il y a dix ans, écrit-il, soit en 1838, on ne voyait pas un seul moulin (égreneuse) dans tout le comté de Lotbinière, quand vers ce temps, M. le curé de Ste C. . . en fit construire un d'abord, puis un second. Ces deux essais furent malheureux. Il en fit faire un troisième qui réunit à un haut degré les conditions d'économie et de solidité. Les gens en furent frappés, de tous côtés, on en construit et maintenant ils sont très répandus »<sup>37</sup>.

Cet ecclésiastique est l'abbé Edouard Faucher, de Sainte-Croix de Lotbinière. Selon un chroniqueur, ce tenace propagandiste de l'égreneuse « était un colosse mesurant les six pieds et d'un embonpoint répondant à sa taille »<sup>38</sup>. Sa force physique et son ascendance terrienne ne sont sûrement pas étrangères à l'intérêt qu'il a toujours porté aux travaux champêtres. Bientôt, des menuisiers offriront leurs services aux habitants pour la construction de tel engin. Une telle publicité paraît régulièrement de 1840 à 1865, tant dans le *Journal d'agriculture* que dans la *Gazette des campagnes*. Parmi les artisans qui se sont adonnés à cette activité, mentionnons Joseph Paradis dont la boutique a pignon sur la rue Saint-Joseph, à Québec.

### FOLKLORE DE LA GRANGE

Sauf exception, le folklore agraire du Québec est d'origine française. Certaines coutumes ou croyances populaires impliquent la grange et les autres bâtiments de ferme. C'est ainsi que le bétail s'agenouillerait à l'étable, durant la messe de minuit. Il en serait ainsi à Argentenay et dans tout le Dauphiné. En Bretagne et en Beauce, les animaux « parleraient » entre eux durant la nuit de la Nativité. Même chose dans les Hautes-Alpes, alors qu'ils fléchissent le genou,

36. Evans, William, *Traité théorique et pratique de l'Agriculture, adapté à la culture et à l'économie des productions animales et végétales et de l'art en Canada*, Montréal, imprimé par Louis Perrault, 1836-37 : 168.

37. *Journal d'agriculture et transactions de la Société d'agriculture du Bas-Canada*, vol. 2, no 7, juillet 1849: 223.

38. Paradis, Louis-L., *Les annales de Lotbinière, 1672-1938*. Québec, 1933 :261.



comme au Québec. La prose rabelaisienne témoigne de l'ancienneté de cette croyance en terroir français. Cette nuit-là, y lit-on, Pantagruel est à l'étable où il écoute le dialogue du cheval et de l'âne.

Le folklore champêtre n'est pas uniquement jalonné de cérémonies austères. Chaque année, la fin des récoltes ramène la fête de la grosse gerbe, davantage observée en France qu'au Québec où l'on n'en relèverait aucune trace avant le XIXe siècle. Vers 1898, Pamphile LeMay relève la présence d'une telle coutume chez Jean-Baptiste Laliberté, de Lévis. Et l'auteur de dire à ce propos :<sup>39</sup>

« Mais la récolte est rentrée, le champ est nu, et le chaume dresse partout ses tiges perçantes. Il ne reste plus qu'une gerbe à faire, c'est la dernière, c'est la grosse gerbe ! Tous les travailleurs redoublent de zèle. Deux harts des plus longues lui font une ceinture qui fait gémir sa taille souple. On la met debout; on noue des fleurs à sa tête d'épis, et des rubans à sa jupe de paille. Puis, en se tenant par la main, l'on danse autour des rondes alertes. On épuise le répertoire des vieux chants populaires, et l'on remplit le ciel de rires, de murmures et de cris.

Enfin, la gerbe est placée au milieu d'une grande charrette, tous les moissonneurs s'entassent alentour, et le cheval, orné de pompons rouges ou bleus, selon sa couleur politique, se dirige à pas lents, — écoutant crier l'essieu ou songeant à l'inégalité des conditions — vers la grange où la gerbe orgueilleuse va dormir, oubliée parmi les petites et les humbles, son dernier sommeil.

La fête de la grosse gerbe se termine par une soirée de jeux et de danse comme toutes les autres réjouissances populaires. »

Vers le même temps, cette fête est pareillement observée en la seigneurie de Lauzon<sup>40</sup>. Jadis, il en était ainsi en terroir français, notamment l'Alsace, l'Anjou, l'Aunis, l'Auvergne, l'Ardèche, la Bourgogne, la Bresse, la Bretagne, la Champagne, le Dauphiné, la Gascogne, la Guyenne, le Languedoc, le Maine, la Normandie, le Poitou, la Saintonge et la Vendée.

39. LeMay, L.-Pamphile, *Fêtes et Corvées*. Lévis, 1898 : 32-33.

40. Roy, J.-Edmond, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*. Lévis, 1897-1904. 5 v. 1V: 171.

Les corvées champêtres se déroulent invariablement sous le signe de la joie et l'amitié. Ainsi le brayage du lin et l'épluchette de blé d'Inde qui ont lieu l'automne. On invite les voisins à la brayerie, un champ baigné de soleil et à l'abri du vent. Chacun et chacune s'amènent avec sa broie. La brayerie a toujours un fourneau : sorte de trou oblong, en pierre, avec des perches de bois vert sur lesquelles on fait sécher le lin.

L'épluchette de blé d'Inde est la plus authentiquement québécoise de toutes les fêtes du calendrier agraire. Cette célébration serait d'origine amérindienne. On sait l'importance du maïs dans la cuisine indigène. Aussi va-t-on tresser les épis pour mieux les conserver durant l'hiver. Chez les Hurons, précise Sagard vers 1632, « ils le cueillent (le maïs) et le lient en paquets par les feuilles relevées contremont qu'ils pendent arrangez le long des cabanes du haut en bas, en des perches accommodées en rattelier, qui descendent jusqu'au bord deuant les estables, et tout cela si proprement aiencé qu'il semble que ce soient tapisseries tendues le long des cabanes »<sup>41</sup>. Un siècle plus tard, Lafitau écrit à son tour: « Le temps de la moisson étant venu, on cueille le bled d'Inde, qu'on arrache avec les feuilles qui environnent l'épy, et qui forment le calice. Ces feuilles, y étant fortement attachées, leurs servent de lien pour le mettre en tresses, ou en cordes, comme on en use pour les oignons ». Le tressage de l'épi donnera lieu à des réjouissances collectives annuelles que l'on peut considérer comme l'une des principales manifestations du folklore agricole de l'indigène. « C'est la seule occasion, précise Lafitau, où les hommes qui ne se mêlent ni de champs, ni de la récolte, sont appelés par les femmes pour les aider »<sup>42</sup>. En galante compagnie, la cueillette et le tressage se prolongent tard dans la nuit.

Bon vivant, « l'habitant » aurait tôt fait d'adopter cette fête amérindienne. Pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable? L'épluchette sera fonctionnelle et récréative. Les épis sont d'abord entassés sur

41. Sagard Theodat, Gabriel, *Le grand voyage / DV / Pays des Hvrons. / situé en l'Amérique vers la Mer / douce, ès derniers confins / de la nouvelle France, dite Canada*. A Paris, chez Denys Moreav, rue S. Jacques à la Salamandre d'Argent. M.DC.XXXII. 2 v. 1: 134.

42. Lafitau, Joseph-François, *Moeurs, / des / Sauvages' Amériquains. / comparées aux moeurs / des premiers temps*. / A Paris, chez Saugrain l'ainé, Quay des Augustins. MDCCLIV. 4 v. 111: 69.

l'aire ou la batterie. Le soir convenu, parents, amis et voisins viendront les décortiquer à la lueur des fanaux. Les rires fusent de partout. Pour rester en verve, les hommes boivent le *caribou* qu'ils ont soin de soustraire au regard inquisiteur des femmes en le gardant dans une cruche cachée sous le foin. Le chanceux qui trouve l'épi rouge a le privilège d'embrasser la compagne de son choix. Voilà qui serait un apport français à l'*épluchette*, puisque telle galanterie n'est pas courante dans les moeurs autochtones. La besogne terminée, un réveillon frugal est servi aux travailleurs et travailleuses. Puis, le *violoneux* s'installe dans un coin, sa boîte sonore au menton. Jusqu'à la nuit avancée, danseurs et danseuses se démènent au son de la chanterelle. Quelques jours plus tard, une nouvelle *épluchette* aura lieu chez un voisin. En deux ou trois semaines, toutes les fermes du voisinage y passeront.

En terroir québécois, il est une autre croyance selon laquelle de petits lutins, plus espiègles que malfaisants, prendraient un malin plaisir à nouer, nuitamment, la crinière des chevaux. Le sculpteur Laliberté a immortalisé dans le bronze les méfaits de ces visiteurs nocturnes. Le tressage des crinières est fort connu en terroir français, principalement en secteur étampois, en Dauphiné, où les folletons vont, de nuit, tresser la crinière des juments, en Bretagne, en Auvergne et au Velay, plus particulièrement dans le Cantal.

Superstitieux, « l'habitant » a des fétiches qui le préservent de maladies ou d'avaries de toutes sortes. Le fait de porter sur soi une patate éloignera, dit-on, le rhumatisme. Quelque fois, des représentations d'animaux sont clouées au linteau d'une porte de grange. Ainsi, aucune maladie n'aura prise sur le bétail. Au dire de Jean-Claude Dupont, cette coutume préventive est principalement observée en Beauce québécoise<sup>43</sup>.

Les *ajets* ou *épreuves*, comme on dit en terroir berrichon, sont les six jours qui précèdent la fête de Noël et les six autres jours qui la suivent. La température de ces jours-là, dit-on, sera celle des douze prochains mois. Courante au Québec, cette « prédiction » est d'origine française. Elle a cours au Berry et dans les Hautes-Alpes.

43. Dupont, Jean-Claude. *Le légendaire de la Beauce*, Québec. 1974.



En Hurepoix, dans les Pyrénées, en Picardie, en Lorraine et en Bretagne, le temps des douze mois de l'année sera plutôt déterminé par celui des six derniers jours de décembre et des six premiers de janvier.

Selon une autre croyance d'antan au Québec, la prochaine fenaison sera pauvre si la lune éclaire l'intérieur de la grange durant la nuit de Noël. A Vaudreuil, l'abbé Groulx observe à ce propos: «Quand, pendant la nuit de Noël, il fait clair dans les granges, c'est que l'année qui vient, les blés seront clairs dans les champs». <sup>44</sup> Plus tard, Carmen Roy relève ce proverbe en Gaspésie, où l'on dit de la température du 24 décembre: «Chemins noirs, granges claires; chemins clairs, granges noires». <sup>45</sup>

L'influence qu'exerce la lune de Noël sur la prochaine fécondité du sol est pareillement signalée en France, où l'on répète couramment: «Claire nuit de Noël; claires javelles». Ce dicton paysan est relevé en Dauphiné, en Beauce, dans le Perche, en Hautes-Vosges, en Ardèche, dans les Bouches-du-Rhône, en Charente-Inférieure, en Côte-d'Or, dans le Doubs, dans le Jura, en Maine-et-Loire dans la Marne, en Haute-Marne, dans les Basses-Pyrénées, en Haute-Saône, en Tarn-et-Garonne et dans la Sarthe.

Robert - Lionel Séguin

44. Groulx, abbé Lionel, *Les rapaillages*, Montréal, 1916: 75.

45. Roy, Carmen, *Littérature orale en Gaspésie*, Musée national du Canada. Bulletin no 134, no 36 de la Série d'Anthropologie. Ottawa, 1955: 96.